



LA CONVERGENCE FIXE-MOBILE APPELLE-T-ELLE UNE RÉGULATION SPÉCIFIQUE ?

Jacques STERN – membre du Collège de l'ARCEP

SOMMAIRE



- 1. La régulation a permis l'émergence de marchés fixe et mobile concurrentiels**
- 2. Convergence fixe-mobile : une réalité du marché français**
- 3. Impact sur la régulation de ce nouveau paradigme**
- 4. Vers une évolution de la régulation ?**

Des réglementations spécifiques au marché fixe et mobile


Accroissement de la concurrence et fluidité du marché

- ▶ En France, l'action initiale du régulateur sur l'ouverture à la concurrence du secteur des communications électroniques au bénéfice des utilisateurs
 - régulation de l'accès haut-débit et dégroupage pour le marché fixe
 - attribution des fréquences et régulation de l'interconnexion pour le marché mobile (baisse des TA)
- ▶ Emergence de nouveaux acteurs face à l'opérateur historique grâce à la régulation
 - investissement dans les infrastructures et innovation

Données mi-2015 des couvertures fixes et mobiles en France métropolitaine

	Fixe	Mobile	
	Dégroupage	Couverture 3G	Couverture 4G
Couverture en population	91,6%	97%-99%	52%-76%

La régulation a visé à accompagner l'investissement progressif dans les infrastructures des opérateurs alternatifs et à faciliter l'innovation

- 
1. La régulation a permis l'émergence de marchés fixe et mobile concurrentiels
 2. Convergence fixe-mobile : une réalité du marché français actuel
 3. Impact sur la régulation de ce nouveau paradigme
 4. Vers une évolution de la régulation ?

La convergence fixe-mobile est devenue une réalité du marché français

- ▶ **Intégration croissante des infrastructures dédiées au haut et très haut débit afin d'améliorer la structure de coûts et d'accroître l'efficacité des investissements des opérateurs**
 - Convergence des réseaux : cœur de réseau, collecte, boucle locale
 - Évolution technologique : transition vers le tout IP, déploiement des réseaux optiques

- ▶ **Quatre opérateurs de réseau sur les marchés fixe et mobile avec déploiement de leurs propres infrastructures**

Situation des opérateurs sur le fixe en 2004




La concentration du marché a favorisé les opérateurs ayant investi dans les infrastructures

Situation des opérateurs sur le fixe en 2015 : tous convergents



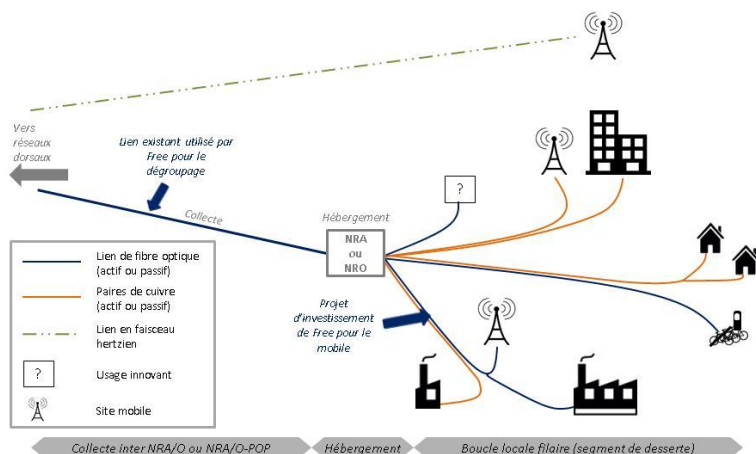
- ▶ **offres commerciales attractives et innovantes pour les utilisateurs finals grâce à une meilleure maîtrise des coûts et convergence des réseaux avec un avantage concurrentiel par rapport aux opérateurs uniquement présents sur le fixe ou le mobile**
 - Politique tarifaire agressive sur le marché de détail ou maintien d'un niveau de marge suffisant pour investir pour les opérateurs ayant fait ce choix de la convergence des réseaux fixe-mobile
 - 39% des foyers français bénéficient d'offres dites « quadruple play »

- 
1. La régulation a permis l'émergence de marchés fixe et mobile concurrentiels
 2. Convergence fixe-mobile : une réalité du marché français
 3. Impact sur la régulation de ce nouveau paradigme
 4. Vers une évolution de la régulation ?

Une régulation adaptée à la convergence des réseaux

1. Lever les barrières pour permettre et faciliter le mouvement de convergence fixe-mobile des réseaux des opérateurs en rendant neutre l'accès aux infrastructures

- ▶ **En Europe, ouverture des infrastructures (génie civil, pylônes...) pour tout type de service**
 - directive européenne visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit
- ▶ **En France, cadre réglementaire et décisions de l'ARCEP qui favorisent la convergence fixe-mobile**
 - Analyse du marché des infrastructures haut et très haut débit : ouverture de toutes les infrastructures pour fournir tous les services
 - règlement de différend pour un niveau tarifaire de la collecte non-discriminatoire entre les flux fixes et mobiles




-Orientation coût de la prestation d'hébergement au sein des NRA et NRO d'Orange pour l'acheminement des flux issus des sites mobiles raccordés en fibre optique

-Pas de surtarification pour collecter les flux issus des sites mobiles raccordés en fibre optique

2. accompagnement du passage aux interconnexions IP

- ▶ Dans les ADM de la terminaison d'appel, accompagnement de la transition par la fixation de délai de prévenance et de recouvrement entre les anciennes interconnexions (TDM) et les nouvelles (IP)

- 
1. La régulation a permis l'émergence de marchés fixe et mobile concurrentiels
 2. Convergence fixe-mobile : une réalité du marché français
 3. Impact sur la régulation de ce nouveau paradigme
 4. Vers une évolution de la régulation ?

Quelles perspectives pour la régulation de la convergence fixe mobile ?

- ▶ **Suppression de la différenciation numéros fixes/mobiles (à articuler avec l'évolution des TA fixes et mobiles) ?**
 - Enjeux : Refléter l'harmonisation et l'imbrication des usages fixes et mobiles, réduire les obstacles à la fourniture des services « souples » entre fixe et mobile

- ▶ **Quelle régulation pour un marché dominé par des acteurs convergents fixe-mobile ?**
 - Le modèle convergent tend à se généraliser et pose la question des barrières à l'entrée pour un acteur présent uniquement sur l'un des marchés fixe ou mobile (imposition ou maintien d'offres de gros pour permettre de répliquer les offres convergentes des opérateurs intégrés)

- ▶ **Connectivité : complémentarité des réseaux très haut débit mobile envisageable pour remplir l'obligation de complétude des déploiements des réseaux FTTH mutualisés ?**
 - « **zone de déploiement prioritaire** » dans les obligations de couverture 4G des opérateurs mobiles à couvrir plus rapidement que la moyenne
 - Les obligations de couverture fixées dans cette zone très élevées (>99%) => rôle essentiel de la couverture mobile pour les citoyens et les territoires comme, à une époque, le raccordement au téléphone fixe.



Merci de votre attention